

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 janvier 2016

L'an Deux Mil seize, le vingt-neuf janvier à 20H15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire,

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, M. Jean-Louis MERCIER, Mme Véronique TRIBOULET, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Bernadette KOWALEWSKI, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER, Mme Odile VILLENEUVE, M. Franck BERCHEM

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2016/01/29/008
INDEMNITE D'OCCUPATION DE LA BOULANGERIE

Madame le Maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Considérant le bail commercial en date du 5 Février 2007 conclu entre Monsieur Caillot et la Commune de Magnet portant sur un local neuf à usage de boulangerie situé 26 avenue de la Gare à Magnet, à effet au 1^{er} Février 2007 et pour se terminer au 31 janvier 2016.

Considérant que Monsieur Romain LOPEZ a succédé à Monsieur CAILLOT en 2008,

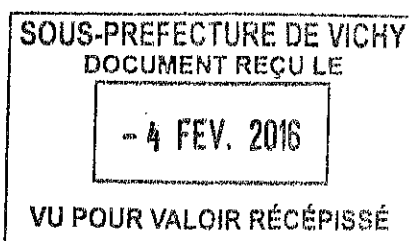
Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 2016 sollicitant la délivrance à Monsieur Romain LOPEZ d'un congé sans offre de renouvellement et sans indemnité,

Considérant le congé délivré le 10 Juillet 2015

Considérant le procès intenté par Monsieur Romain LOPEZ à l'encontre de la Commune de Magnet,

Considérant le maintien dans les lieux de Monsieur Romain LOPEZ jusqu'à la fin de la procédure, Propose au Conseil Municipal de fixer à compter du 1^{er} Février 2016 l'indemnité d'occupation de Monsieur Romain LOPEZ à la somme de 454.80€ HT soit 545.76€ TTC (identique au montant du loyer)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Madame le Maire



Pour copie conforme
Le Maire